

# SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 octobre à 19 h, le conseil municipal de la commune de Pointis-de-Rivière, légalement convoqué le 13/10/2023, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BISTOLFI Patrick.

Étaient présents : BISTOLFI Patrick, BARRERE Céline, BELER Cédric, BEUVELOT Pascal, DUCHAMP Laurence, DUPLEICH Jean-Luc, DUPRAT Florent, GAMBONI Jean-Philippe, MASCARTE Michel, MENDEZ Stéphanie, MONTEGUT Nathalie, SEMENZATO Patrick, WAGNER Stéphane.

Étaient excusés : MARTINEZ Julien, PISANU Mélanie.

M. WAGNER Stéphane est arrivé à 19h10  
Mme. MONTEGUT Nathalie est arrivée à 19h20  
M. DUPRAT Florent est arrivé à 19h23  
Mme. BARRERE Céline est arrivée à 19h30

Monsieur BELER Cédric a été élu secrétaire.

M. le Maire ouvre cette séance en informant le conseil qu'il est nécessaire de rajouter à l'ordre du jour deux sujets à voter en délibération.

Le premier étant une demande de subvention pour le remplacement de la chaudière de la mairie  
Le second, pour le choix du nouveau prestataire pour l'étude géotechnique du presbytère.

Le conseil accepte à l'unanimité le rajout de ces deux points à l'ordre du jour.

## Approbation du compte-rendu du 21 septembre 2023

M. le Maire demande si le conseil a des observations à formuler concernant le compte-rendu de la précédente réunion.

M. BEUVELOT demande s'il peut prendre connaissance du rapport d'étude pour le presbytère présenté lors du dernier conseil.

M. le Maire répond que ce rapport lui sera envoyé par mail.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## Choix du nouveau prestataire pour l'étude géotechnique du presbytère (DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 029-2023)

M. le Maire rappelle au conseil que dans la continuité du projet du presbytère et pour solliciter des subventions, il est maintenant nécessaire de faire une étude géotechnique.

Pour ce faire, il a contacté l'entreprise SOL INGENIERIE qui propose un devis de **mission de contrôle technique (Investigations et Ingénierie : Diagnostic géotechnique G5)**.

La somme de ce devis s'élève à :

- 3 917.00 € HT

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour le choix de l'entreprise SOL INGENIERIE et les missions de contrôle techniques présentées et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

### **Demande de subvention pour le remplacement de la chaudière de la Maire (DELIBERATION)**

M. WAGNER est arrivé au début de ce sujet et a pu voter lors de la délibération.

M. le Maire informe le conseil municipal que la chaudière au fioul domestique actuelle qui sert de chauffage au bâtiment de la mairie plus deux appartements, demande de plus en plus de réparations coûteuses.

Dans le cadre du nouveau bilan énergétique, il propose au conseil de remplacer cette chaudière par un système à granules respectant les nouvelles normes.

Pour cela, M. le Maire présente le devis de l'entreprise PUJOL qui s'élève à :

41 331.38 € HT.

M. GAMBONI intervient pour informer le conseil que le système à granules reste moins cher que le fioul. Le prix des granules vendues en « gros » fluctue bien moins qu'en sac et que les prix sont actuellement bloqués pour les trois années à venir.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord à M. le Maire pour l'achat de ce matériel,
- Sollicite une subvention la plus importante possible auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la Région Occitanie pour l'aider à faire face à cette dépense,
- Charge M. le Maire d'établir le dossier de demande de subvention,
- Autorise M. le Maire à signer tout document dans le cadre de cet achat.
- Précise que cette dépense d'investissement sera prévue sur le budget primitif 2024.

### **Mise à jour des statuts du SIVOM (DELIBERATION)**

M. DUPRAT et Mmes BARRERE et MONTEGUT sont arrivés avant que le sujet ne soit présenté et ont pu voter lors de la délibération.

M. le Maire présente au conseil municipal la délibération n°2023-22 votée par le SIVOM du haut-Comminges sur la mise à jour de ses statuts.

Il informe l'assemblée que cette mise à jour est nécessaire afin de finaliser la passation de la compétence voirie à la Communauté de Commune Pyrénées Haut-Garonnaise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote sur la notification de la

délibération n°2023-22 du Sivom du Haut Comminges concernant la mise à jour des statuts du Sivom du Haut Comminges.

Après le vote M. le Maire informe également le conseil que M. DEU de la CCPHG est intervenu à la Mairie afin de préparer la remise à jour de la longueur de la voirie de la commune, qui est à ce jour, et depuis de nombreuses années, de 9600 ml mais qui est en réalité de 17000 ml. Il y avait donc une perte importante de dotation.

### **Reprise de la compétence voirie par la CCPHG (DELIBERATION)**

Ce sujet n'a pas été débattu. Il sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

### **Adoption du programme des travaux du presbytère (DELIBERATION)**

M. le Maire expose le projet de réhabilitation du presbytère.

Il explique que préalablement au lancement de toute consultation, il incombe au conseil municipal d'adopter le programme de cette opération et d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle pour sa réalisation conformément à l'article L. 2421-3 du code de la commande publique. Il précise que le maître d'œuvre choisi devra élaborer un projet répondant au programme adopté et ensuite suivre la réalisation des travaux.

Il présente alors la nature des travaux prévus ainsi que les exigences et contraintes pour leur réalisation, en présentant l'étude de faisabilité réalisée en mars 2022.

Pour se faire, deux scénarii possibles :

- Scénario 1 : combles non-aménageables
- Scénario 2 : combles aménageables

Il propose au conseil d'opter pour le scénario 2 de cette étude, selon lequel toute la travée sud du rez-de-chaussée est réservée au café/restaurant, tandis que l'accès au niveau supérieur s'opérerait grâce à une nouvelle entrée à l'est du bâtiment, le premier étage accueillerait le cabinet d'infirmier et 3 chambres d'hôtes ou dortoirs et le second étage accueillerait une chambre d'hôtes supplémentaires et le logement du gérant. Dans ce scénario, chaque chambre d'hôte ainsi que le logement du gérant disposeraient en outre de sa salle d'eau. Il précise enfin que **le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle allouée aux travaux s'élève dans ce scénario 2 à :**

**- 777 162 € HT.**

Le montant cumulé des missions de diagnostic-solidité, maîtrise d'œuvre, coordination de la sécurité et de la protection de la santé (CSPS) et de contrôle technique étant estimé à environ à 15% du montant des travaux, **le montant total de l'opération s'élève à :**

**- 894 000 € HT.**

Monsieur le Maire informe ensuite l'assemblée qu'un marché de diagnostic-solidité est actuellement en cours de réalisation et que le marché de maîtrise d'œuvre donnera lieu à la

passation d'un marché à procédure adaptée restreint de maîtrise d'œuvre, en application des articles L. 2123-1, R. 2131-12 2° et R. 2172-1 et suivants du code de la commande publique.

Pour terminer, M. le Maire précise que le marché de maîtrise d'œuvre sera engagé vers janvier 2024, afin que les études de maîtrise d'œuvre puissent débuter vers avril 2024, pour une inauguration de l'ouvrage vers janvier 2026.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le scénario 2 de l'étude de faisabilité annexée à la présente délibération et de lui donner la valeur de programme, au sens de l'article L. 2421-3 du code de la commande publique ;
- d'arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle pour la réalisation de ce programme à la somme de 894 000 € HT, dont 777 162 € HT affectés aux seuls travaux.

### **Point de la situation sur le dossier du schéma directeur de l'eau**

M. WAGNER informe l'assemblée que l'étude du schéma directeur de l'eau a débuté.

Une réunion, lors de laquelle la première phase du schéma directeur a été présentée, s'est tenue dernièrement entre les différents acteurs de ce projet.

La seconde phase est en cours.

Pour débiter les actions sur le réseau et le traitement de l'eau en 2024, la commission de l'eau a planifié les travaux les plus urgents. L'entreprise SUEZ qui gère le réseau depuis plusieurs années a été choisie pour effectuer ces travaux.

### **Questions diverses**

- M. le Maire annonce au conseil que le conseil d'école a eu lieu le 19 octobre. Pour cette année scolaire 2023/2024, 67 enfants sont inscrits à l'école dont 64 mangent à la cantine. Tous ces enfants sont heureux du nouveau prestataire SCOLAREST.

La cérémonie du 11 Novembre, avec la participation des enfants de l'école primaire, est en préparation. Un apéritif offert par la commune suivra cette cérémonie.

Les 2 et 3 novembres prochains sera organisé un stage animé par la Mutualité Française, pour les seniors, sur la prévention de la perte d'autonomie.

- M. WAGNER annonce que la réunion du comité syndical du SICASMIR est reportée au 24 octobre 2023.
- M. GAMBONI intervient pour signaler à l'assemblée que la cotisation du SICASMIR est passée, cette année, de 0.80 centimes à 1€ par habitants.
- M. DUPRAT demande à M. le Maire de bien vouloir prévenir les propriétaires d'arbres à l'aplomb des champs de la commune d'élaguer les branches gênant la circulation des engins agricoles.

- Mme MENDEZ informe l'assemblée que le repas de la « 3<sup>ème</sup> jeunesse » est prévu le dimanche 26 novembre. Un spectacle animé par le groupe DUO Corinne SWING sera donné après le dessert.
- Mme MONTEGUT se propose de s'occuper, comme l'année précédente, de décorer la salle à cet effet.
- M. MASCARTE explique à l'assemblée son ressenti sur l'accueil des enfants handicapés au sein des écoles publique.

La séance est levée à 20h58

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.